

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1178

15 juin 2007

SOMMAIRE

AD-Corner S.A. en abrégé ADC	56506	International Wine Finance Corporation S.A.	56512
Air Technology Luxembourg S.A.	56538	International Wine Finance Corporation S.A.	56511
Apax PCM 1 Sàrl	56534	Iren Holding S.A.	56515
Archivision S.à r.l.	56535	Messageries de Larochette S.à r.l.	56505
Ashmore Sicav	56535	Messageries de Larochette S.à r.l.	56505
AXA L Fund, AXA Luxembourg Fund ...	56530	Messageries de Larochette S.à r.l.	56523
Bank Sal. Oppenheim jr. & Cie. (Luxembourg) S.A.	56535	MoneyCard S.A.	56541
BPU Banca International S.A.	56531	Multi Investment Ukraine 2 S.à r.l.	56510
Bressart Finance S.A.	56541	Omega Marketing Distribution Sàrl	56522
Centre Chretien-Social du Sud	56512	Online Web Services S.A.	56524
Coatings Re	56538	Paneuropa Real Estate InvestCo	56532
Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A.	56524	PHILIPPE Location et Services	56523
Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A.	56524	PH Tennis S.à r.l.	56522
Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A.	56505	Plan TP	56537
Createrra S.A.	56537	President C	56538
Cumberland Holdings S.A.	56509	Prisma Consulting S.à r.l.	56531
Cumberland Holdings S.A.	56508	Property Immobiliare S.à r.l.	56543
Dito S.à r.l.	56530	Restaurant La Cellula S.A.	56532
Dito S.à r.l.	56530	Ridgewell International S.A.	56513
Duplex Line Holding S.A.	56523	Sal. Oppenheim International S.A.	56534
Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg	56537	Scanfi S.A.	56531
Euroford S.A.	56513	Scanfi S.A.	56534
Farinella s.à r.l.	56538	Sebhorn	56540
Galiotte S.A.	56531	Second Property Growth Fund S.A.	56541
Galiotte S.A.	56531	Serenity Group S.A.	56527
International Business Relation, société à responsabilité limitée	56523	Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l.	56498
International Wine Finance Corporation S.A.	56512	Stones Steak House Luxembourg S.A. ...	56530
International Wine Finance Corporation S.A.	56512	The Unilever International Pension Plan	56513
		Univest II	56534
		Volux S.à r.l.	56509
		Yenlan Holding S.A.	56504

Sigla Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.982.

In the year two thousand and six, on the second day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SIGLA LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by deed enacted on the eight of February 2005, inscribed on fifteen of February 2005 at the Luxembourg Trade Register number B 105.982, in Mémorial C of the 25 October 2005 number 1088.

The meeting is presided by Flora Gibert, private employee residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Delphine Warnier, private employee residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders presents or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 60,500 (sixty thousand and five hundred shares) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,604,225.- (one million and six hundred four thousand two hundred twenty and five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,512,500.- (one million and five hundred and twelve thousand and five hundred euro) to EUR 3,116,725.- (three million and one hundred sixteen thousand seven hundred twenty and five euro) by the issue of 64,169 new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of all the new shares by contribution in kind of shares.

This capital increase will be fully subscribe and paid-up through the contribution in kind as follows:

- PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, prenamed, decides to subscribe to 34,760 new shares and to paid them through the contribution in kind of 4,334 class A share with a par value of EUR 2.- representing 5.2375% (five point twenty three seventy five per cent) of the share capital of SIGLA LUXEMBOURG SA, a Luxembourg company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg this contribution being valued at EUR 869,000.- (eight hundred sixty nine thousand euro);

- PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, prenamed, decides to subscribe to 7,611 new shares and to paid them through the contribution in kind of 949 class A share with a par value of EUR 2.- representing 1.1468% (one point fourteen sixty eight per cent) of the share capital of SIGLA LUXEMBOURG SA, a Luxembourg company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg this contribution being valued at EUR 190,275.- (one hundred ninety thousand two hundred seventy and five euro);

- PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, prenamed, decides to subscribe to 13,495 new shares and to paid them through the contribution in kind of 1,682 class A share with a par value of EUR 2.- representing 2.0326% (two point zero three twenty six per cent) of the share capital of SIGLA LUXEMBOURG SA, a Luxembourg company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg this contribution being valued at EUR 337,375.- (three hundred thirty seven thousand three hundred seventy and five euro);

- PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, prenamed, decides to subscribe to 1,001 new shares and to paid them through the contribution in kind of 125 class A share with a par value of EUR 2.- representing 0.1511% (zero point fifteen eleven per cent) of the share capital of SIGLA LUXEMBOURG SA, a Luxembourg company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg this contribution being valued at EUR 25,025.- (twenty five thousand twenty and five euro);

- PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co, prenamed, decides to subscribe to 7,302 new shares and to paid them through the contribution in kind of 910 class A share with a par value of EUR 2.- representing 1.0977% (one point zero nine seventy seven per cent) of the share capital of SIGLA LUXEMBOURG SA, a Luxembourg company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg this contribution being valued at EUR 182,550.- (one hundred eighty two thousand five hundred and fifty euro).

The total of the contribution in kind amounts to EUR 1,604,225.- consisting in 13.73% of the Class A share of SIGLA LUXEMBOURG SA and represent 9.67% of the total share capital of this company.

3. Acceptation by the managers of SIGLA LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

Amendment of article six of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows:

First resolution

The general meeting of shareholders, i.e.:

1. The Company PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP6185 and with registered address at 33, King Street S W1Y 6R5 London, United Kingdom; represented by Delphine Warnier, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

2. The Company PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP6186 and with registered address at 33, King Street S W1Y 6R5 London, United Kingdom; represented by Delphine Warnier, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

3. The Company PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP6214 and with registered address at 33, King Street S W1Y 6R5 London, United Kingdom; represented by Delphine Warnier, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

4. The Company PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, registered as a limited partnership in England under the Limited Partnerships Act 1907 with number LP6737 and with registered address at 33, King Street S W1Y 6R5 London, United Kingdom; represented by Delphine Warnier, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

5. The Company PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co; BETEILIGUNGS KG, registered as a limited partnership in Germany with number HR A74707 and with registered address at 27, Pienzenauerstrasse, D-81679 München, Germany represented by Delphine Warnier, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Decide to increase the issued share capital by an amount of EUR 1,604,225.- (one million and six hundred four thousand two hundred twenty and five euro) so as to raise it from its present amount of EUR 1,512,500.- (one million and five hundred and twelve thousand and five hundred euro) to EUR 3,116,725.- (three million and one hundred sixteen thousand seven hundred twenty and five euro) by the issue of 64,169 new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to be fully paid up through a contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in a European Union shareholder state of Luxembourg.

Second resolution

The shareholders accept the subscription of the new shares by themselves, that is to say:

	New shares
1. PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, prenamed, for	34,760
2. The Company PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, prenamed, for	7,611
3. PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, prenamed, for	13,495
4. PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, prenamed, for	1,001
5. PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co, prenamed for	7,302

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene the aforementioned companies

1. PALAMON EUROPEAN EQUITY LP,
2. PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP,
3. PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP,
4. PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP,
6. PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co;

all prenamed and here represented as stated here-above;

which declare to subscribe to the 64,169 (sixty four thousand one hundred and sixty nine) new shares and to pay them up by a contribution in kind hereafter described:

- PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, prenamed, decides to subscribe to 34,760 new shares and to paid them through the contribution in kind of 4,334 class A share with a par value of EUR 2.- representing 5.2375% (five point twenty three seventy five per cent) of the share capital of SIGLA LUXEMBOURG SA, a Luxembourg company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg this contribution being valued at EUR 869,000.- (eight hundred sixty nine thousand euro);

- PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, prenamed, decides to subscribe to 7,611 new shares and to paid them through the contribution in kind of 949 class A share with a par value of EUR 2.- representing 1.1468% (one point fourteen sixty eight per cent) of the share capital of SIGLA LUXEMBOURG SA, a Luxembourg company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg this contribution being valued at EUR 190,275.- (one hundred ninety thousand two hundred seventy and five euro);

- PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, prenamed, decides to subscribe to 13,495 new shares and to paid them through the contribution in kind of 1,682 class A share with a par value of EUR 2.- representing 2.0326% (two point zero three twenty six per cent) of the share capital of SIGLA LUXEMBOURG SA, a Luxembourg company, having its registered

office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg this contribution being valued at EUR 337,375.- (three hundred thirty seven thousand three hundred seventy and five euro);

- PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, prenamed, decides to subscribe to 1,001 new shares and to paid them through the contribution in kind of 125 class A share with a par value of EUR 2.- representing 0.1511% (zero point fifteen eleven per cent) of the share capital of SIGLA LUXEMBOURG SA, a Luxembourg company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg this contribution being valued at EUR 25,025.- (twenty five thousand twenty and five euro);

- PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co, prenamed, decides to subscribe to 7,302 new shares and to paid them through the contribution in kind of 910 class A share with a par value of EUR 2.- representing 1.0977% (one point zero nine seventy seven per cent) of the share capital of SIGLA LUXEMBOURG SA, a Luxembourg company, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg this contribution being valued at EUR 182,550.- (one hundred eighty two thousand five hundred and fifty euro).

Description of the contribution

The total of the contribution in kind amounts to EUR 1,604,225.- consisting in 13.73% of the Class A share of SIGLA LUXEMBOURG SA and represent 9.67% of the total share capital of this company.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by the Memorandum of Articles of Association of the concerned companies and by a declaration issued by the managers of SIGLA LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, The Company PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co; the contributors prenamed here represented as stated hereabove, declare:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to them;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- they have checked that these shares are owned by them;
- all formalities shall be carried out in Luxembourg in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Massimo Giuseppetti, Manager type A with professional address at 33, King Street S W1Y 6R5 London
- b) Mr Bencini Vieri, Manager type A with professional address at 98/B Via Vital, I-31015 Congliano, TV
- c) The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., Manager type B, with registered office in L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, registered with the Trade Register of Luxembourg under section B and number 64.474.,

here represented by Mrs Delphine Warnier, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and solidarily legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, both of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholder decides to amend the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 3,116,725.- (three million and one hundred and sixteen thousand seven hundred and twenty five euro) represented by 124,669.- (one hundred and twenty four thousand six hundred and sixty nine) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State, bringing its shareholding in this company to 76.34% after the present contribution, the company expressly requests

the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand euros.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le deux novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée SIGLA LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 105982, constituée suivant acte reçu le 8 février 2005, publié au Mémorial C, n° 1088 du 25 octobre 2005

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, employée privée demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Delphine Warnier, employée privée demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 60.500 (soixante mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.604.225,- (un million six cent quatre mille deux cent vingt cinq euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.512.500,- (un million cinq cent douze mille cinq cents euro) à EUR 3.116.725,- (trois millions cent seize mille sept cent vingt cinq euro) par l'émission de 64.169 (soixante quatre mille cent soixante neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les parts sociales nouvelles par apport en nature d'actions. Cette augmentation de capital est entièrement souscrite et payé par un apport en nature comme suit:

PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, prénommé décide de souscrire à 34.760 nouvelles actions et de les libérer par apport en nature de 4.334 actions de classe A avec une valeur nominale de EUR 2,- représentant 5,2375% (cinq virgule deux trois sept cinq pour cent) du capital social de la société SIGLA LUXEMBOURG SA, une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Cette contribution est évalué à EUR 869.000,- (huit cent soixante neuf mille euro);

PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, prénommé décide de souscrire à 7.611 nouvelles actions et de les libérer par apport en nature de 949 actions de classe A avec une valeur nominale de EUR 2,- représentant 1,1468% (un virgule un quatre six huit pourcent) du capital social de la société SIGLA LUXEMBOURG SA, une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Cette contribution est évalué à EUR 190.275,- (cent quatre vingt dix mille deux cent soixante quinze euro);

PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, prénommé décide de souscrire à 13.495 nouvelles actions et de les libérer par apport en nature de 1.682 actions de classe A avec une valeur nominale de EUR 2,- représentant 2,0326% (deux virgule zero trois deux six pourcent) du capital social de la société SIGLA LUXEMBOURG SA, une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Cette contribution est évalué à EUR 337.375,- (trois cent trente sept mille trois cent soixante quinze euro);

PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, prénommé décide de souscrire à 1.001 nouvelles actions et de les libérer par apport en nature de 125 actions de classe A avec une valeur nominale de EUR 2,- représentant 0,1511% (0, un cinq un un pourcent) du capital social de la société SIGLA LUXEMBOURG SA, une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Cette contribution est évalué à EUR 25.025,- (vingt cinq mille vingt cinq euro);

PALAMON EUROPEAN EQUITY Gmbh & Co, prénommé décide de souscrire à 7.302 nouvelles actions et de les libérer par apport en nature de 910 actions de classe A avec une valeur nominale de EUR 2,- représentant 1,0977% (un virgule zéro neuf sept sept pourcent) du capital social de la société SIGLA LUXEMBOURG SA, une société luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Cette contribution est évalué à EUR 182.550,- (cent quatre vingt deux mille cinq cent cinquante euro).

Le montant total de cet apport est estimé à EUR 1.604.225,- et consiste en 13,73% des actions de classe A de la société luxembourgeoise SIGLA LUXEMBOURG S.A. et représente 9,67% du capital social de cette même société.

3.- Acceptation par les gérants de SIGLA LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

4.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée des associés, à savoir:

1. La société PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, une société en commandite de droit anglais selon le «Limited Partnerships Act 1907» enregistré sous le numéro LP6185, ayant son siège social au 33, King Street S W1Y 6R5 London, Royaume-Uni, représenté par Delphine Warnier, employée privée, résidant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration.

2. La société PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, une société en commandite de droit anglais selon le «Limited Partnerships Act 1907» enregistré sous le numéro LP6186, ayant son siège social au 33, King Street S W1Y 6R5 London, Royaume-Uni, représenté par Delphine Warnier, employée privée, résidant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration.

3. La société PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, une société en commandite de droit anglais selon le «Limited Partnerships Act 1907» enregistré sous le numéro LP6214, ayant son siège social au 33, King Street S W1Y 6R5 London, Royaume-Uni, représenté par Delphine Warnier, employée privée, résidant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration.

4. La société PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, une société en commandite de droit anglais selon le «Limited Partnerships Act 1907» enregistré sous le numéro LP6737, ayant son siège social au 33, King Street S W1Y 6R5 London, Royaume-Uni, représenté par Delphine Warnier, employée privée, résidant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration.

5. La société PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co; BETEILIGUNGS KG, une société en commandite de droit allemand enregistrée sous le numéro HR A74707 ayant son siège social au 27, Pienzenauerstrasse, D-81679 München, Allemagne, représenté par Delphine Warnier, employée privée, résidant professionnellement au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration.

Décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.604.225,- (un million six cent quatre mille deux cent vingt cinq euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.512.500,- (un million cinq cent douze mille cinq cents euro) à EUR 3.116.725,- (trois millions cent seize mille sept cent vingt cinq euro) par l'émission de 64.169 (soixante quatre mille cent soixante neuf) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune le tout i par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de la Communauté Européenne.

Deuxième résolution

Les associés acceptent la souscription des parts sociales nouvelles par eux même, à savoir:

	Nouvelles actions
1. PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, prédésignée, pour	34.760
2. The Company PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, prédésignée, pour	7.611
3. PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, prédésignée, pour	13.495
4. PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, prédésignée, pour	1.001
5. PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co; prédésignée, pour	7.302

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes les sociétés prédésignées

1. PALAMON EUROPEAN EQUITY LP,

2. PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP,

3. PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP,
4. PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP,
5. PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co; BETEILIGUNGS KG,
représentées par Delphine Warnier comme dit ci-avant;

lesquelles ont déclaré souscrire les 64.169 (soixante quatre mille cent soixante neuf) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, prénommé décide de souscrire à 34.760 nouvelles actions et de les libérer par apport en nature de 4.334 actions de classe A avec une valeur nominale de EUR 2,- représentant 5,2375% (cinq virgule deux trois sept cinq pour cent) du capital social de la société SIGLA LUXEMBOURG SA, une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. Cette contribution est évalué à EUR 869.000,- (huit cent soixante neuf mille euro);

PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, prénommé décide de souscrire à 7.611 nouvelles actions et de les libérer par apport en nature de 949 actions de classe A avec une valeur nominale de EUR 2,- représentant 1,1468% (un virgule un quatre six huit pourcent) du capital social de la société SIGLA LUXEMBOURG SA, une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Cette contribution est évalué à EUR 190.275,- (cent quatre vingt dix mille deux cent soixante quinze euro);

PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, prénommé décide de souscrire à 13.495 nouvelles actions et de les libérer par apport en nature de 1,682 actions de classe A avec une valeur nominale de EUR 2 représentant 2,0326% (deux virgule zéro trois deux six pourcent) du capital social de la société SIGLA LUXEMBOURG SA, une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Cette contribution est évalué à EUR 337.375,- (trois cent trente mille trois cent soixante quinze euro);

PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, prénommé décide de souscrire à 1.001 nouvelles actions et de les libérer par apport en nature de 125 actions de classe A avec une valeur nominale de EUR 2 représentant 0,1511% (o, un cinq un pourcent) du capital social de la société SIGLA LUXEMBOURG SA, une société Luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Cette contribution est évalué à EUR 25.025,- (vingt cinq mille vingt cinq euro);

PALAMON EUROPEAN EQUITY GMBH & Co, prénommé décide de souscrire à 7.302 nouvelles actions et de les libérer par apport en nature de 910 actions de classe A avec une valeur nominale de EUR 2,- représentant 1,0977% (un virgule zéro neuf sept sept pourcent) du capital social de la société SIGLA LUXEMBOURG SA, une société luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Cette contribution est évalué à EUR 182.550,- (cent quatre vingt deux mille cinq cent cinquante euro).

Description de l'apport

Cette contribution est évalué à EUR 1.604.225,- (un million six cent quatre mille deux cent vingt cinq euro); et consiste en 13,73% des actions de classe A de la société luxembourgeoise SIGLA LUXEMBOURG S.A. et représente 9,67 % du capital social de cette même société.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par les statuts des sociétés concernées et une déclaration émise par les gérants de SIGLA LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

PALAMON EUROPEAN EQUITY LP, The Company PALAMON EUROPEAN EQUITY «B» LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY «C» LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY «D» LP, PALAMON EUROPEAN EQUITY GmbH & Co; prédésignés, apporteurs ici représentés comme dit ci-avant, déclarent:

- que les actions de SIGLA LUXEMBOURG SA sont entièrement libérées;
- qu'ils sont les seuls plein propriétaires et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées au Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

- a) Monsieur Massimo Giuseppetti, gérant de type A, avec adresse professionnelle au 33, King Street S W1Y 6R5 London
- b) Monsieur Bencini Vieri, gérant de type A, avec adresse professionnelle au 56 Conduit Street, GB W1S 2BG, London
- c) La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474, gérant de type B,

ici représentés par Thibaut Jaspar, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée, agissant en qualité de gérants de la société SIGLA LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous les deux marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 3.116.725,- (trois millions cent seize mille sept cent vingt cinq euro) divisé en 124.669 (cent vingt quatre mille six cent soixante neuf) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

S'agissant de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, portant sa participation à 76,34% après le présent apport, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinq mille euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, D. Warnier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, vol. 155S, fol. 99, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007054285/211/370.

(070054217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2007.

Yenlan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 16, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 108.238.

L'an deux mille sept, le cinq avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YENLAN HOLDING S.A., avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1016 du 11 octobre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 108.238.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Maria Voet-Keersmaekers, indépendante, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Lesire, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social à L-8017 Strassen, 16, rue de la Chapelle, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-8017 Strassen, 16, rue de la Chapelle, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Strassen.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Keersmaekers, L. Lesire, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007. Relation: LAC/2007/4862. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007055415/227/43.

(070056062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Messageries de Larochette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 2, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 75.229.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055299/7627/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07288. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Messageries de Larochette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 2, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 75.229.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055297/7627/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07287. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 51.317.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055295/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06008. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

AD-Corner S.A. en abrégé ADC, Société Anonyme.

Siège social: L-9763 Marnach, 11, Dosberstroos.

R.C.S. Luxembourg B 127.140.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nicolas Baeckens, employé, demeurant professionnellement à L-9763 Marnach, 11, Dosberstroos.
- 2.- Monsieur Samuel Hittetlet, employé, demeurant professionnellement à L-9763 Marnach, 11, Dosberstroos.
- 3.- Madame Céline Hittetlet, employée, demeurant professionnellement à L-9763 Marnach, 11, Dosberstroos.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AD-CORNER S.A. en abrégé ADC.

Le siège social est établi à Marnach.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente et la représentation de marchandises ainsi que la gestion publicitaire, le marketing et le merchandising de ces marchandises, le conseil en communication, en relations publiques, en marketing opérationnel, la création, la réalisation et la gestion des outils de communication en découlant sous quelque forme que ce soit, dans des autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut assurer la gestion et la commercialisation d'espaces publicitaires.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droit se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes les opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par cent vingt (120) actions de deux cent soixante-quinze euros (EUR 275,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont celle de l'administrateur délégué ou la seule signature de l'administrateur délégué. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures à Marnach au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Nicolas Baeckens, prénommé, quarante actions	40
2.- Monsieur Samuel Hittélet, prénommé, quarante actions	40
3.- Madame Céline Hittélet, prénommée, quarante actions	40
Total: cent vingt actions	120

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a.- Monsieur Nicolas Baeckens, employé, né à Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), le 7 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-9763 Marnach, 11, Dosberstroos.

b.- Monsieur Samuel Hittélet, employé, né à Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), le 29 avril 1985, demeurant professionnellement à L-9763 Marnach, 11, Dosberstroos,

c.- Madame Céline Hittélet, employée, né à Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), le 6 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-9763 Marnach, 11, Dosberstroos.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Mademoiselle Estelle Hittélet, employée, née à Woluwe-Saint-Lambert, le 1^{er} février 1983, demeurant professionnellement à L-9763 Marnach, 11, Dosberstroos,

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 11, Dosberstroos, L-9763 Marnach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. Baeckens, S. Hittélet, C. Hittélet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007. Relation: LAC/2007/1520. — Reçu 330 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055619/242/145.

(070056415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Cumberland Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 104.602.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

C. Wassenich
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007055287/276/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05802. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Volux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5539 Remich, 8, place Nico Klopp.

R.C.S. Luxembourg B 120.388.

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Mademoiselle Olga Chapovaliouk, commerçante, née à Nizhiy Hovgorod (Russie) le 16 octobre 1978, demeurant à L-5539 Remich, 8, Place Nico Klopp.

Cette comparante a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée VOLUX S.à r.l., avec siège social à L-6212 Consdorf, 4, route d'Echternach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 11 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2192 du 23 novembre 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 120.388.

II.- Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associée unique Mademoiselle Olga Chapovaliouk, prénommée.

III.- Mademoiselle Olga Chapovaliouk, prénommée, représentant comme seule et unique associée l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de L-6212 Consdorf, 4, route d'Echternach, à L-5539 Remich, 8, Place Nico Klopp, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Remich.»

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associée unique en étant solidairement tenue envers le notaire.

V.- La comparante élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: O. Chapovaliouk, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, Relation: LAC/2007/5465. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 avril 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007055562/222/40.

(070056476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Cumberland Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 104.602.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

C. Wassenich
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2007055286/276/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Multi Investment Ukraine 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 123.302.

—
In the year two thousand and seven, on the ninth of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The private limited company MULTI INVESTMENT PROPERTIES S.à r.l., having its registered office at L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice, R.C.S. Luxembourg section B number 117.626,

represented by Mrs Valérie Berns, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) MULTI INVESTMENT UKRAINE 2 S.à r.l., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B number 123.303, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on November 15, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

Article ten of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

Second resolution

The number of managers is increased from one to two.

Third resolution

Mr Daan den Boer, company director, born on August 3, 1966 in Ede (the Netherlands), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited period.

Fourth resolution

The registered office is transferred from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT PROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice, R.C.S. Luxembourg section B numéro 117.626,

représentée par Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée MULTI INVESTMENT UKRAINE 2 S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B numéro 123.303, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article dix des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par les signatures conjointes de deux gérants ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

Deuxième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de un à deux.

Troisième résolution

Monsieur Daan den Boer, administrateur de société, né le 3 août 1966 à Ede (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

Le siège social est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Berns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mars 2007. Relation GRE/2007/1235. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007055593/231/94.

(070056483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

International Wine Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismund.

R.C.S. Luxembourg B 63.636.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007055276/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06891. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

International Wine Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 63.636.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007055275/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06890. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

International Wine Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 63.636.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007055264/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06888. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Centre Chretien-Social du Sud, Société Coopérative.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 1, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 7.236.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055283/7624/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07054. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

International Wine Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 63.636.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007055277/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06894. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Euroford S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.749.

La Fiduciaire BECKER + CAHEN & ASSOCIES Sàrl dénonce avec effet immédiat le siège social mis à disposition de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007055260/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04715. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

The Unilever International Pension Plan, Association d'Epargne-Pension.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg I 1.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour THE UNILEVER INTERNATIONAL PENSION PLAN

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

P. Gilson / S. David

Managing Director / Vice President - Risk & Control

Référence de publication: 2007055003/4913/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07504. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ridgewell International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 26.962.

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 35 du 9 février 1988, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 26.962, au capital social de deux cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.000,00), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,00).

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Salette Rocha, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.

2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.

4. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme holding RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme holding RIDGEWELL INTERNATIONAL S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1^{er} janvier 2006 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

- FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: I. Schul, S. Rocha, P. Ceccotti, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007. Relation: LAC/2007/4591. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007055418/227/69.

(070056064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Iren Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.135.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company under the Laws of Panama LAZARD OVERSEAS INC., having its registered office in Panama-City, Moss-fon Building, 2nd Floor, East 54th Street (Republic of Panama),

here represented by Mr Alain Thill, private employee, residing in L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of IREN HOLDING S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies.

The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The company is authorized to open agencies and branch offices in the Grand Duchy as well as in foreign countries.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Social Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A

certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Monday of May at 09:00 a.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of

the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause, Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

2) The first Annual General Meeting shall be held in 2008.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the three hundred and twenty (320) shares have been subscribed by the sole shareholder LAZARD OVERSEAS INC., prenamed, duly represented, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand eight hundred Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is set at one (1) and the number of auditors at one (1).

2. The following person has been appointed as director of the company:

Mr Gianluca Ninno, fiscaliste, born in Policoro (Italy), on the 7th of April 1975, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3. Has been appointed auditor of the company:

The company F.G.S. CONSULTING LLC, having its registered office in 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

4. The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2012.

5. The head office of the company shall be fixed in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société de droit panaméen LAZARD OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street (République du Panama),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de IREN HOLDING S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social, Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales, Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société de droit panaméen LAZARD OVERSEAS INC., pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

56522

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille huit cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).

2. La personne suivante a été nommée administrateur de la société:

Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C, Las Vegas, NV 89101 (U.S.A.), Nevada Corporation Number E0048502007-7.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2007. Relation GRE/2007/1138. — Reçu trois cent vingt euros (310,- EUR).

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007055595/231/414.

(070056282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

PH Tennis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8323 Olm, 59, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 100.240.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

L. Charlier

Référence de publication: 2007055046/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07259. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Omega Marketing Distribution Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 118.550.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
C. Castermans

Référence de publication: 2007055045/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07268. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Duplex Line Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.801.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUPLEX LINE HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007055048/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07261. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

International Business Relation, société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 28.137.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Arniella

Référence de publication: 2007055050/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07262. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

PHILIPPE Location et Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.022.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Lacour

Référence de publication: 2007055042/1559/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07263. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Messageries de Larochette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7619 Larochette, 2, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 75.229.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007055302/7627/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07292. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 51.317.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055290/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06002. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 51.317.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055288/809/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05993. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

OWS, Online Web Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 127.146.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Sébastien Damain, informaticien, né à Libramont-Chevigny (Belgique), le 20 septembre 1979, demeurant à B-6700 Arlon, rue du Gazomètre, 20/1.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de ONLINE WEB SERVICES S.A. , en abrégé OWS S.A.**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Windhof.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- le commerce en général et notamment:
- la conception, la gestion et l'exploitation de sites internet;
- la vente en ligne;
- l'achat et la vente de matériel électrique, électronique et informatique comprenant des licences et des softwares.
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra en outre emprunter et se porter garant pour quiconque.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (€ 310,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés

expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2008.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Sébastien Damain, préqualifié.

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-). Le montant au moins approximatif des frais, dépenses et rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, sont évalués sans préjudice à la

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de nommer un administrateur, à savoir Monsieur Sébastien Damain, préqualifié.
- 2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Mademoiselle Maud Bezin, vendeuse, née à Marche-en-Famenne (Belgique), le 30 juillet 1984, demeurant à B-6700 Arlon, rue du Gazomètre, 20/1.

3) Les mandats des administrateur et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

- 4) Le siège de la société est fixé à L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Damain, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 27 mars 2007, vol. 437, fol. 80, case 9, CAP/2007/439. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 4 avril 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007055557/236/164.

(070056445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Serenity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.143.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Chouchan, Courtier en assurances, demeurant à F-94340 Joinville Le Pont (France), 1, avenue Arago

2.- Madame Annie Lecendrier, Courtier en assurances, demeurant à F-94340 Joinville Le Pont (France), 1, avenue Arago.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SERENITY GROUP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du

conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, ainsi que tous les conseils et tous les travaux administratifs y relatifs.

La société peut également exercer l'activité de gestion de patrimoine par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

La société a également pour objet le conseil économique.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies d'apports, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations, fondations, sociétés ayant un objet identique, analogue connexe ou complémentaire ou de nature à favoriser ou faciliter le développement de son objet.

Elle peut, en outre, faire toutes opérations commerciales, financières, -social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

La société a en outre pour objet la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 40,- (quarante euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective d'un administrateur et de la personne déléguée à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de la personne déléguée à la gestion journalière par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Philippe Chouchan	500
2.- Annie Lecendrier	500
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de quarante mille Euro se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cent Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Philippe Chouchan, Courtier en assurances, né à Paris le 30 juin 1957, demeurant à F-94340 Joinville Le Pont (France), 1, avenue Arago,

b) Madame Annie Lecendrier, Courtier en assurances, née à La Flèche le 24 février 1965, demeurant à F-94340 Joinville Le Pont (France), 1, avenue Arago,

c) Monsieur Alain Picart, né à Cluse, le 27 janvier 1970 demeurant à F-66000 Perpignan (France), 2, rue Saint Jean.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Monsieur Philippe Chouchan est nommé administrateur-délégué de la société.

Deuxième résolution

FIDUCIAIRE JEAN-MARC FABER & CIE S. à r.l., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Chouchan, A. Lecendrier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2007, Relation: LAC/2007/3850. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): F. Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007055560/211/124.

(070056418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Dito S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Georgen.
R.C.S. Luxembourg B 80.131.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051822/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01437. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Dito S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Georgen.
R.C.S. Luxembourg B 80.131.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051823/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01439. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

AXA L Fund, AXA Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 27.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 décembre 2006

En date du 8 décembre 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en tant que réviseur d'entreprises (anciennement DELOITTE & TOUCHE) pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2007.

Luxembourg le 10 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AXA LUXEMBOURG FUND

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007051824/584/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07784. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070049054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Stones Steak House Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 102.616.

Le bilan du 7 mai au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051825/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01574. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Prisma Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 101.674.

Le bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007051826/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01581. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

Galiotte S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 71.247.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051827/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Galiotte S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 71.247.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051828/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070049346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2007.

Scanfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 88.328.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054601/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03337. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

BPU Banca International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.406.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Par mandat

M^e N. Schaeffer

Référence de publication: 2007052939/273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04149. - Reçu 98 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070052315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2007.

Restaurant La Cellula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 67-69, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 86.546.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007053978/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04356. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070054663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2007.

PanEuropa Real Estate InvestCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 118.879.

In the year two thousand seven, on the thirteenth day of the month of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

PANEUROPEA REAL ESTATE HoldCo, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 118.326,

here represented by Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 31st January 2007.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Member has requested the undersigned notary to document that the Member is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) PANEUROPA REAL ESTATE InvestCo, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 118.879, incorporated following a deed of the undersigned notary of 11 August 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2003 of 25 October 2006. The Company's articles of incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on 26 September 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2154 of 17 November 2006.

The Shareholder, represented as above mentioned has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Member resolved to amend the article 18 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 18.** The annual general meeting of members, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) members, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the last Friday of March at 2 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.»

The annual general meeting will be held at this date as from the year 2008.

Second resolution

The Member resolved to amend the article 24 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 24.** The corporation's financial year begins on 1 December in each year and ends on 30 November in the following year.»

The current financial year, which began on October 1st, 2006 will end on November 30th, 2007.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize février.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PANEUROPA REAL ESTATE HoldCo, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.326,

représentée aux fins des présentes par Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 janvier 2007.

La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

L'Associé de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée PANEUROPA REAL ESTATE InvestCo, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.879, constituée suivant acte du notaire soussigné le 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2003 du 25 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2154 du 17 novembre 2006.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 18 des statuts comme suit:

« **Art. 18.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de mars à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

L'assemblée générale annuelle se tiendra à cette date à partir de l'année 2008.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 24 des statuts comme suit:

« **Art. 24. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1^{er} décembre de chaque année et finit le 30 novembre de l'année suivante.»

L'exercice social en cours ayant commence le 1^{er} octobre 2006 se terminera le 30 novembre 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Spiroux-Jacoby, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2007, Relation: EAC/2007/1135. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mars 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007055582/239/86.

(070056470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Scanfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 88.328.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007054602/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03336. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

Apax PCM 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.785.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 avril 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007054997/202/12.

(070055991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sal. Oppenheim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 92.696.

Le rapport de gestion au 31 décembre 2006 et les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAL OPPENHEIM INTERNATIONAL S.A.

C. N. Kossmann / C. Goedert

Référence de publication: 2007054999/1998/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05084. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Univest II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 117.280.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour UNIVEST II, SICAV
NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.
P. Gilson / S. David
Managing Director / Vice President - Risk & Control

Référence de publication: 2007055002/4913/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07525. - Reçu 109 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Bank Sal. Oppenheim jr. & Cie. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 44.365.

Le rapport de gestion au 31 décembre 2006 et les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANK SAL OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A.

A. Klein / C. Goedert

Référence de publication: 2007055000/1998/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05070. - Reçu 74 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ashmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 90.279.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour ASHMORE, SICAV

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

P. Gilson / S. David

Managing Director / Vice President - Risk & Control

Référence de publication: 2007055005/4913/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07516. - Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Archivision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 24, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.138.

STATUTS

L'an deux mille sept, le seize avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Mahmoud Reza Saremi, Architecte, né à Malayer (Iran) le 23 juillet 1960, demeurant à L-2128 Luxembourg, 24, rue Marie-Adelaïde.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de ARCHIVISION S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil sept.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Reza Mahmoud Saremi, Architecte, né à Malayer (Iran) le 23 juillet 1960, demeurant à L-2128 Luxembourg, 24, rue Marie-Adelaïde, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-2128 Luxembourg, 24, rue Marie-Adelaïde.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Mahmoud Reza Saremi, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. R. Saremi, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, Relation: LAC/2007/5306. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 27 avril 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007055558/222/78.

(070056302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Erste Europäische Pfandbrief- und Kommunalkreditbank Aktiengesellschaft in Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.470.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERSTE EUROPÄISCHE PFANDBRIEF- UND KOMMUNALKREDITBANK AKTIENGESELLSCHAFT

G. Bais / H.-D. Kemler

Référence de publication: 2007055006/2248/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06610. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Creterra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.917.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

CREATERRA S.A.

M. Nozza

Administrateur délégué

Référence de publication: 2007055008/1871/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07372. - Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Plan TP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5831 Hesperange, 27, Cité Holleschberg.

R.C.S. Luxembourg B 89.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055009/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06661. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

President C, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 112.836.

Acte constitutif publié à la page 26537 du Mémorial C n ° 553 du 16 mars 2007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055031/6683/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05352. - Reçu 115 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Air Technology Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 35, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 67.519.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055011/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05803. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Coatings Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.452.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

S. Poensgen

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2007055013/682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07199. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Farinella s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 127.134.

STATUTS

L'an deux mille sept, le trente mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vittorio Colapietro, indépendant, né à Carbonara (Italie) le 15 janvier 1960, demeurant à L-5855 Hesperange, 10, rue Jos Sünnen.

2.- Monsieur Antonio Colapietro, indépendant, né à Turi (Italie) le 1^{er} avril 1954, demeurant à L-1324 Luxembourg, 10, rue Jean Chalop.

3.- Monsieur Mario Colapietro, indépendant, né à Turi (Italie) le 4 décembre 1957, demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee.

4.- Monsieur Vito Valentini, ouvrier, né à Carbonara (Italie) le 1^{er} février 1966, demeurant à L-1925 Luxembourg, 5, rue Fanny Leclerc.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de FARINELLA s.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts Sociales
1) Monsieur Vittorio Colapietro, préqualifié, vingt-cinq	25
2) Monsieur Antonio Colapietro, préqualifié, vingt-cinq	25
3) Monsieur Mario Colapietro, préqualifié, vingt-cinq	25
4) Monsieur Vito Valentini, préqualifié, vingt-cinq	25
Total: cent	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Vittorio Colapietro, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Messieurs Antonio Colapietro, Mario Colapietro et Vito Valentini, préqualifiés, sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.
- 4) Le siège social est fixé à L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Colapietro, A. Colapietro, M. Colapietro, V. Valentini, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 3 avril 2007, Relation: CAP/2007/527. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 avril 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007055555/236/109.

(070056280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Sebhorn, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 99.641.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007055014/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01552. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

MoneyCard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 92.179.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007055015/1488/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07561. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Bressart Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 71.936.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055030/5845/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07441. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Second Property Growth Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.587.

In the year two thousand and seven, on the first of March.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of Ireland having its registered office at 3 George's Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland, registered with the Companies Register Office under number 395096, duly represented by Ms Lina Drechsel, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, which after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and by the notary will remain attached to the present deed to be filed together with the present deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as here afore stated, is the sole shareholder of SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. (the «Company»), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on October 18, 2006, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 120.587 published in the official Gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Company»). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed received by Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22, 2006 published in the official Gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 15, dated January 15, 2007.

The appearing party, represented as here above stated, representing the entire share capital of the company, asks the notary to state as follows its resolutions:

First resolution

The shareholder resolves the increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 24,503.- (twenty four thousand five hundred and three Pounds Sterling) in order to raise it from the amount of 198,882 (one hundred ninety eight thousand eight hundred and eighty two Pounds Sterling) to GBP 223,385.- (Two hundred and twenty three thousand three hundred eighty five Pounds Sterling) by the issue of 24,503 (twenty four thousand five hundred and three) Ordinary Shares with a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue 24,503 (twenty four thousand five hundred and three) additional Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1 (One Pound Sterling) each. The sole shareholder renounces his preemption rights.

Subscription and payment

Then appeared Ms Lina Drechsel previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney for the pre-named company, NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the pre-named company NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, 24,503 (Twenty Four Thousand Five Hundred and Three) new Ordinary Shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each and to make payment in full for such new Ordinary Shares by a contribution in cash of GBP 24,503.- (twenty four thousand five hundred and three Pounds Sterling).

It results from a bank certificate that the amount of GBP 24,503.- (twenty four thousand five hundred and three Pounds Sterling) is as of now available to the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Thereupon, the sole shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to issue and allot of 24,503 (twenty four thousand five hundred and three) new fully paid-up Ordinary Shares to the company NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED.

Third resolution

The shareholder resolves to amend article 5, of the articles of association which shall henceforth have the following wording:

«The subscribed capital of the Company is set at GBP 223,385.- (two hundred and twenty three thousand three hundred eighty five Pounds Sterling) represented by 223,385 (two hundred and twenty three thousand three hundred eighty five) Ordinary Shares with a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, which have been entirely paid in.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated approximately at one thousand five hundred euro.

For registration purposes the amount of GBP 24,503.- is evaluated at EUR 36,373.49.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof made in Luxembourg, on the date named at the beginning of the present deed.

After the present deed having been wholly read to the meeting, the proxy-holder has signed with Us, the Notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, une société constituée sous les lois d'Irlande, dont le siège social est situé au 3 George's Dock, IFSC, Dublin 1, République d'Irlande, immatriculée au registre des sociétés sous le numéro 395096, dûment représentée par Mademoiselle Lina Drechsel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'établi ci-dessus, est l'actionnaire unique de SECOND PROPERTY GROWTH FUND S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 octobre 2006, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.587, publié au Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («la Société»). Le statut de la Société a été modifié conformément à

un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 2006, publié au Gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 15, daté le 15 janvier 2007.

La partie comparante, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social demande au notaire d'acter que:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 24.503,- (vingt-quatre mille cinq cent trois Livres Sterling) pour le porter du montant de GBP 198.882,- (cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatre-vingts deux Livres Sterling) au montant de GBP 223.385,- (deux cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling) par l'émission de 24.503 (vingt-quatre mille cinq cent trois) nouvelles Actions Ordinaires avec une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'émettre 24.503 (vingt-quatre mille cinq cent trois) nouveaux Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling).

Souscription et libération

Apparaît maintenant Mademoiselle Lina Drechsel, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandatée de la société précitée NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED.

La mandataire prénommée, déclare souscrire au nom et pour le compte de la société NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED, 24.503 (vingt-quatre mille cinq cent trois) nouvelles actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune et libérer entièrement ces actions ordinaires nouvellement émises par un apport en numéraire de GBP 24.503,- (vingt-quatre mille cinq cent trois Livres Sterling).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de GBP 24.503,- (vingt-quatre mille cinq cent trois Livres Sterling) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Sur quoi l'actionnaire unique décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements, d'émettre et d'attribuer 24.503 (Vingt-quatre mille cinq cent trois) nouvelles Actions Ordinaires entièrement libérés à la société NCB (DEVELOPMENT) NOMINEES LIMITED.

Troisième résolution

L'actionnaire décide de modifier l'article 5, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-avant, lequel se lira désormais comme suit en version française:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à 223.385 (deux cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq Livres Sterling) représenté par 223.385 (deux cent vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-cinq) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, toutes intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

En vue de l'enregistrement, le montant de GBP 24.503,- est évalué à EUR 36.373,49.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de cette personne comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, la mandataire a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: L. Drechsel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mars 2007. Relation GRE/2007/1081. — Reçu 363,73 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007055592/231/122.

(070056447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Property Immobiliare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.703.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société LEFCO S.A., ayant son siège à Salduba Building, Top Floor, 53 East Street, Urbanizzazione Obbarrio, Panama City, Panama,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 26 mars 2007.

La prédite procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée PROPERTY IMMOBILIARE S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, dont le siège social a été transféré d'Italie à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 26 mars 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 661 du 24 juin 2003.

Ceci exposé, la comparante prémentionnée, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises chacune séparément sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'associé décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2006 et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal aux Iles Vierges Britanniques, B.O. Box 3175, Road Town, Tortola, et de faire adopter par la société la nationalité des Iles Vierges Britanniques, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir, individuellement ou conjointement, toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Road Town, Tortola afin d'enregistrer la Société aux Iles Vierges Britanniques, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que tous les documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la société.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités des Iles Vierges Britanniques compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella Moreschi, prénommée, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3747. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055610/242/57.

(070056336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.